

ANALYSE CRITIQUE DES THESES DE MONSIEUR PIKETTY

Tout le monde ou presque, a encensé les conclusions du « Rapport sur les inégalités mondiales » rédigé, entre autres⁽¹⁾, par Thomas PIKETTY. Ce travail fait suite à l'ouvrage fameux du dit économiste, intitulé : « Le Capital au XXIème »⁽²⁾.

Si tout le monde reconnaît que les inégalités de revenus et de patrimoine ont tendance à s'accroître dans le monde, on peut largement discuter les modalités de calcul, ainsi que les conclusions qui découlent de ces observations.

Notons d'abord que beaucoup de statistiques portent sur des revenus « bruts », c'est-à-dire avant impôts et prestations sociales. Ainsi, le « Revenu Brut » des 20 % des plus modestes s'établit à 553 euros en France, en 2016, et celui des 20 % les plus aisés à 4 566 euros, soit un rapport de 1 à 8,3 ; ce rapport est ramené à 4, si on considère le « Revenu Net », c'est-à-dire après ajustements (impôts et prestations sociales), soit 933 € pour les plus modestes et 3 705 pour les plus aisés⁽³⁾. En conséquence, l'indice GINI (qui mesure la dispersion de revenus) passe de 0,50 à 0,40 (revenus nets), pour la France, ce chiffre étant largement inférieur à celui des Etats-Unis et de la Chine, et même de l'Allemagne (0,45).

Autre point de désaccord : la date de référence choisie. PIKETTY privilégie 1945 pour souligner la croissance des inégalités en France, ce qui est évident, puisque la fin de la guerre a marqué un souci d'égalitarisme favorisé par la remise à plat de toute l'économie française. Si on prend comme référence 1900, voire 1800 ou l'Ancien Régime, force est de constater que les inégalités en terme de « revenus nets » et même de patrimoine ont énormément diminuées. Il suffit de se rappeler quel était l'état de la classe ouvrière ou de la paysannerie sous le Second Empire (1852-1870).

Certes, les inégalités mondiales ont fortement augmentés entre 1980 et 2016, puisque 28 % de la richesse créée aux Etats-Unis, au Canada et en Europe de l'Ouest a bénéficié à 1 % de la population la plus aisée de cet ensemble géographique, alors que les 50 % les plus pauvres ne récupéraient que 9 % de ce montant⁽⁴⁾. Mais, d'un autre côté, les inégalités entre pays ont énormément diminué, en particulier entre Etats développés et Etats émergents (cf. la comparaison entre la Chine et les Etats-Unis et plus généralement entre l'Europe et l'Asie).

Par ailleurs, les inégalités ont affecté surtout la tranche des « très riches » (0,1 % de la population) voire des « hyper riches » (0,01 %). Mentionnons les chiffres les plus récents pour la France : en terme de revenus, les 10 % les plus riches reçoivent en moyenne un revenu net de 45 000 € ; les 1 %, un revenu de 106 000 € ; les très riches (0,1 %) encaissent 260 000 € et les hyper riches (0,01 %) plus de 700 000 €. Si maintenant on considère le patrimoine, les chiffres respectifs sont de 95 000 € pour les 10 % les plus riches ; 1,95 million pour les 1 % ; 7,6 millions pour les très riches ; 30,7 millions pour les hyper riches⁽⁵⁾. On voit donc que la courbe de richesse devient « exponentielle » sur son extrémité supérieure. On comprend donc le souci de vouloir imposer plus lourdement ces tranches privilégiées. Le seul problème réside dans la possibilité, pour cette population riche mais limitée (les « hyper riches » en France ne sont que 6 000 !) d'échapper aux fisc soit par l'exil fiscal, soit par un changement de nationalité qui aboutissent à la disparition totale de la « matière fiscale » !⁽⁶⁾

Nous contestons donc les allégations de Thomas PIKETTY en faveur d'une imposition plus forte des revenus et des patrimoines français, sachant que dans une économie mondialisée, cette prescription aboutirait à de nouvelles sorties de capitaux de France et donc à un affaiblissement de l'économie française ; qui est déjà une des plus taxées du monde (le montant des prélèvements totaux se rapproche de 45 % du PIB !).

Nous sommes également hostiles à l'idée de taxer le capital au même niveau que les revenus, en appliquant de surcroît le principe de « progressivité ». C'est en effet oublier que les revenus du capital ont déjà supporté l'impôt (sur les sociétés). En outre, si le rendement du capital est supérieur au taux d'intérêt moyen⁽⁷⁾, ce n'est que justice, car l'actionnaire prend un risque de perte (d'une partie ou de la totalité de sa mise⁽⁸⁾), qui mérite rémunération. Il faut se souvenir que ce sont les investisseurs privés qui financent l'essentiel du développement de l'économie française. Sans eux, pas d'innovation, donc pas de progrès économique. Or, les investisseurs bénéficient de la

mobilité de leur capital, selon la règle de base du libéralisme et les entreprises sont en concurrence exacerbée pour attirer ces investisseurs.

Dernier point de désaccord avec Monsieur PIKETTY : son affirmation que l'égalitarisme fiscal favorise la croissance. A ce propos, il cite : les années 20 et l'immédiate après-guerre, où l'augmentation des impôts aurait entraîné une croissance supérieure de notre économie. Il oublie de dire que ces deux périodes « d'après-guerre » sont avant tout des périodes de reconstruction (immeubles et infrastructures) après les dégâts occasionnés par les conflits. Ce n'est pas la hausse des impôts qui est responsable de la forte croissance, mais bien l'ampleur des destructions. Inversement, on vérifie bien que les excès fiscaux aboutissent à la stagnation économique, ainsi que l'a connue la Grande-Bretagne de Harold WILSON ou la Suède des années 80. Notons aussi la faillite économique de l'URSS, championne de « l'égalitarisme » social ou de la Chine de Mao, lors de la « révolution culturelle ». Sans un minimum d'inégalités et donc de motivation à entreprendre, un pays s'enferme dans une stagnation économique mortelle.

Bernard Marois

⁽¹⁾ Thomas PIKETTY, Facundo ALVAREDO, Lucas CHANCEL, Emmanuel SAEZ et Gabriel ZUCMAN, Le Seuil, 2018, Paris.

⁽²⁾ Thomas PIKETTY, Collection les Livres du Nouveau Monde, Le Seuil, 2013, Paris.

⁽³⁾ Source : Observatoire des Inégalités de l'INSEE.

⁽⁴⁾ Cf. Martin WOLF, La Revue, n° 76, mars-avril 2018.

⁽⁵⁾ Source : Observatoire sur les Inégalités, INSEE.

⁽⁶⁾ Dans un précédent édit, nous avons évalué la conséquence du matraquage fiscal sous la présidence Hollande : une perte définitive de plus de 60 milliards d'euros dû à l'exil fiscal.

⁽⁷⁾ Le fameux 15 % de rendement est un mythe ! L'actionnaire moyen investis dans le CAC 40, espère obtenir bon an mal an un rendement de 5 % supérieur à l'inflation (cf. les séries historiques). Seul les « fonds de private equity » peuvent espérer mieux, mais avec des risques également plus élevés.

⁽⁸⁾ Ce risque est en général « oublié » par les économistes non libéraux.